

# SYNDICAT MIXTE DE LA ZONE DU VERDON (SMZV)

ISDND « Pied de la chèvre »  
GINASSERVIS (83)

## Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter – SITE 2

### *Dossier n°1 : Pièces administratives*

Rapport

Réf : CDMCSE150382 / RDMCSE00913-03

SAHI / GRE / GRE








17/04/2017



## SYNDICAT MIXTE DE LA ZONE DU VERDON (SMZV)

### GINASSERVIS (83)

Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter – SITE 2  
Dossier n°1 – Pièces administratives

Objet de l'indice	Date	Indice	Rédaction		Vérification		Validation	
			Nom	Signature	Nom	Signature	Nom	Signature
Rapport	15/09/15	01	S.HAMADANI		G.REGNARD		G.REGNARD	
Rapport	17/12/15	02	S.HAMADANI		G.REGNARD		G.REGNARD	
Rapport	17/04/2017	03					G.REGNARD	

Numéro de contrat / de rapport :	Réf : CDMCSE150382 / RDMCSE00913-03
Numéro d'affaire :	A07399
Domaine technique :	SD04
Mots clé du thésaurus	DDAE DECHETS ISDND

Agence Sud-Est – site d'Avignon  
Agroparc - 940, route de l'aérodrome - BP 51 260 – 84911 Avignon Cedex 9  
Tél : 04.90.88.31.92 • Fax : 04.90.88.31.63  
[agence.de.avignon@burgeap.fr](mailto:agence.de.avignon@burgeap.fr)

# SOMMAIRE

<b>Avant-propos .....</b>	<b>7</b>
<b>PIÈCE I : Lettre de demande.....</b>	<b>8</b>
<b>PIÈCE II : Présentation du SYNDICAT MIXTE SMZV et du projet sur le site de Ginasservis (83560) .....</b>	<b>12</b>
<b>1. Présentation du Syndicat Mixte de la Zone du Verdon .....</b>	<b>13</b>
<b>1.1 Présentation générale.....</b>	<b>13</b>
<b>1.2 Structure de la société.....</b>	<b>14</b>
1.2.1 Management QSE.....	16
<b>2. Fiche administrative du demandeur .....</b>	<b>19</b>
<b>3. Présentation générale du projet.....</b>	<b>20</b>
<b>3.1 Contexte général .....</b>	<b>20</b>
<b>3.2 Descriptif du projet.....</b>	<b>20</b>
<b>3.3 Intérêt du site.....</b>	<b>21</b>
3.3.1 Contexte technico-économique .....	21
3.3.2 Prise en compte des enjeux environnementaux .....	22
3.3.3 Contexte réglementaire et plan départemental des déchets ménagers et assimilés .....	22
<b>PIÈCE III : Avis du Maire sur la remise en état du site.....</b>	<b>23</b>
<b>PIÈCE IV : Capacités techniques et financières du SMZV .....</b>	<b>27</b>
<b>1. Capacités techniques et financières .....</b>	<b>28</b>
<b>1.1 Capacités techniques .....</b>	<b>28</b>
1.1.1 Equipements mobiles .....	28
1.1.2 Equipements fixes .....	29
<b>1.2 Capacités financières .....</b>	<b>29</b>
<b>PIÈCE V : Plans réglementaires .....</b>	<b>30</b>
<b>PIÈCE VI : Maitrise foncière des parcelles du projet .....</b>	<b>35</b>
<b>1. Situation géographique et cadastrale .....</b>	<b>36</b>
<b>1.1 Localisation et plans du site .....</b>	<b>36</b>
<b>1.2 Situation cadastrale et maitrise foncière .....</b>	<b>39</b>
<b>1.3 Description des environs immédiats du site.....</b>	<b>41</b>
<b>PIÈCE VII : Maitrise foncière dans la bande des 200 m.....</b>	<b>42</b>
<b>PIÈCE VIII : Nature et volumes des activités, classement ICPE des installations et conformité réglementaire.....</b>	<b>86</b>
<b>1. Description de la situation actuelle.....</b>	<b>87</b>
<b>1.1 Historique du site.....</b>	<b>87</b>
1.1.1 Contexte général .....	87
1.1.2 Contexte réglementaire.....	87
<b>1.2 Activité et organisation actuelle.....</b>	<b>87</b>
1.2.1 Caractéristiques de l'autorisation actuelle.....	88
1.2.2 Rubriques ICPE du site actuel .....	88



<b>Modifications induites par le projet</b> .....	<b>90</b>
<b>2.1 Fonctionnement des installations</b> .....	<b>90</b>
2.1.1 Organisation générale.....	90
2.1.2 Horaires, personnels et engins.....	90
<b>2.2 Description des installations projetées</b> .....	<b>92</b>
2.2.1 Aménagement du nouveau casier de stockage .....	92
<b>2.3 Infrastructures connexes</b> .....	<b>93</b>
2.3.1 Zone d'accueil .....	93
2.3.2 Bâtiments techniques.....	94
2.3.3 Clôture et portail .....	95
2.3.4 Zone de distribution du gazole.....	96
2.3.5 Gestion des effluents .....	96
<b>3. Classement au titre de la nomenclature ICPE</b> .....	<b>100</b>
<b>PIÈCE IX : Contexte réglementaire</b> .....	<b>102</b>
<b>1. Procédures d'autorisation d'exploiter</b> .....	<b>103</b>
<b>2. Situation du projet au regard des autres procédures</b> .....	<b>104</b>
<b>PIÈCE X : Origine des déchets et classification selon la nomenclature des déchets (Art. R.541-8 du code de l'environnement)</b> .....	<b>105</b>
<b>1. Origine et identification des déchets actuellement stockés sur le site</b> .....	<b>106</b>
<b>1.1 Origine géographique des déchets</b> .....	<b>106</b>
<b>1.2 Nature et gestion des déchets</b> .....	<b>108</b>
1.2.1 Déchets admis .....	108
1.2.2 Déchets refusés.....	108
<b>1.3 Volume des déchets enfouis</b> .....	<b>109</b>
<b>1.4 Procédures liés à la réception des déchets</b> .....	<b>109</b>
1.4.1 Procédure d'information préalable .....	110
1.4.2 Procédure d'acceptation préalable.....	111
1.4.3 Contrôle d'admission.....	111
1.4.4 Traçabilité.....	112
<b>PIÈCE XI : Compatibilité du projet avec les plans départementaux, le plan régional et le plan national d'élimination des déchets</b> .....	<b>113</b>
<b>1. Compatibilité avec les plans départementaux d'élimination des déchets</b> .....	<b>114</b>
<b>1.1 Plan de Gestion des Déchets Non Dangereux (PGDND) du Var</b> .....	<b>114</b>
1.1.1 Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés .....	114
1.1.2 Le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux du Var (PPGDND).....	117
<b>1.2 Plan de Gestion des déchets du BTP du Var</b> .....	<b>122</b>
<b>1.3 Plan Régional d'Élimination des Déchets Industriels Spéciaux (PREDIS) Provence-Alpes-Côte d'Azur</b> .....	<b>122</b>
<b>1.4 Plan National d'élimination des déchets</b> .....	<b>123</b>
<b>PIÈCE XII : Garanties financières</b> .....	<b>126</b>
<b>1. Introduction</b> .....	<b>127</b>
<b>1.1 Objet de l'étude</b> .....	<b>127</b>
<b>1.2 Références légales</b> .....	<b>127</b>



<b>BURGEAP</b>	<b>Périodes de garanties .....</b>	<b>128</b>
<b>3.</b>	<b>Calcul des garanties financières liées à l'activité ISDND .....</b>	<b>128</b>
3.1	Calendrier prévisionnel .....	128
3.2	Calcul des garanties avec la méthode forfaitaire globalisée .....	129
3.3	Calcul des garanties avec la méthode forfaitaire détaillée .....	130
3.3.1	Réaménagement du site .....	130
3.3.2	Surveillance post-exploitation pour une période de 30 ans.....	131
3.3.3	Intervention en cas d'accident .....	134
3.3.4	Synthèse des montants des garanties financières par la méthode forfaitaire détaillée .....	135
3.4	Conclusion.....	137
<b>4.</b>	<b>Rubrique2510-3 : affouillement de sols.....</b>	<b>138</b>
<b>PIÈCE XIII :</b>	<b>Liste des intervenants .....</b>	<b>139</b>

## ANNEXES

Annexe 1. Relevé de matrice cadastrale .....	142
Annexe 2. Exemple de conventions passées .....	143
Annexe 3. Bande des 200 m .....	144

## FIGURES

Figure 1 : Territoire du SMZV (Source : SMZV) .....	13
Figure 2 : Organigramme du SMZV .....	15
Figure 3 : Politique environnementale du SMZV .....	18
Figure 4 : Compacteur .....	28
Figure 5 : Chargeuse sur chenille .....	28
Figure 6 : Pelle avec grappin .....	28
Figure 7 : Véhicule pompier .....	28
Figure 8 : Localisation du site (Source : Infoterre) .....	36
Figure 9 : Localisation du site sur la commune de Ginasservis (Source : Infoterre).....	36
Figure 10 : Localisation des communes concernées par le rayon d'affichage de 3 km (Source : Géoportail).....	37
Figure 11 : Localisation des communes concernées par le rayon d'affichage de 3 km (Source : Géoportail).....	38
Figure 12 : Extrait du plan cadastral (Source : cadastre.gouv.fr) .....	40
Figure 13 : Etat actuel de l'installation.....	89
Figure 14 : Plan des terrassements .....	91
Figure 15 : Pont bascule et portique de détection (Source : Photo BURGEAP).....	93
Figure 16 : Piste d'accès aux casiers (Source : Photo BURGEAP).....	94
Figure 17 : Aire de lavage des véhicules (Source : Photo BURGEAP) .....	94
Figure 18 : Garage-atelier (Source : Rapport d'activité 2014).....	94
Figure 19 : Bureaux et vestiaire (Source : RA 2014).....	94
Figure 20 : Hangars de stationnement et salle pour le personnel (Source : RA 2014) .....	95
Figure 21 : Cuve à carburant et volucompteur (Source : RA 2014).....	96
Figure 22 : Bassin de stockage des lixiviats .....	97
Figure 23 : Bassin de rétention des eaux pluviales .....	97
Figure 24 : Réserve d'eau de 200 m <sup>3</sup> pour la défense incendie.....	98
Figure 25 : Unité de traitement par osmose inverse des lixiviats .....	98

Figure 26 : Plan de localisation des équipements (Source : SMZV) .....	99
Figure 27 : Localisation du SMZV et d SMHV (Source : rapport annuel 2014).....	106
Figure 28 : Répartition des tonnages enfouis sur l'ISDND entre 2008 et 2011.....	107
Figure 29 : Objectifs de valorisation retenus par le PDEDMA de 2004, à l'horizon 2005 et à l'horizon 2010, en moyenne départementale.....	114
Figure 30 : Répartition départementale des installations de stockage des déchets ménagers ultimes (Source : PDEDMA 2004) .....	116
Figure 31 : Objectifs ambitieux du PPGDND du Var (Source : Projet de PPGDND - 2014).....	118
Figure 32 : Adéquation des capacités de gisements des résiduels avec prise en compte des DDAE des ISDND et mise en œuvre du plan (Source : PPGDND 2014) .....	120

## TABLEAUX

Tableau 1 : Répartition du personnel du SMZV (Source : SMZV) .....	14
Tableau 2 : Descriptif synthétique du projet .....	20
Tableau 3 : Parcelles cadastrales concernées par le projet – Commune de Ginasservis.....	39
Tableau 4 : Propriétés foncières du SMZV (Source : rapport annuel 2014).....	39
Tableau 5 : Descriptif des terrains dans les rayons de 35 m et de 200 m autour du site .....	41
Tableau 6 : Situation administrative du site (Source : base des installations classées).....	88
Tableau 7 : Classement ICPE de l'ISDND de Ginasservis.....	100
Tableau 8 : Origine géographique des déchets (Source : Rapport annuel 2014).....	106
Tableau 9 : Types de déchets enfouis (Source : SMZV) .....	107
Tableau 10 : Tonnages reçus en 2016 sur l'ISDND de Ginasservis (Source : RA 2016) .....	109
Tableau 11 : Caractéristiques des ISDND du Var (Source : Projet PGDND - 2016).....	119
Tableau 12 : Scénarios retenus dans le cadre du projet de plan (Source : PPGDND 2016).....	120
Tableau 13 : Eléments de comptabilité du projet avec le plan national de prévention des déchets (actions 2014-2020) .....	124
Tableau 14 : phasage d'exploitation .....	129
Tableau 15 : Opérations de réaménagement .....	130
Tableau 16 : Coûts estimatifs de réaménagement.....	131
Tableau 17 : Calcul des coûts de suivi .....	133
Tableau 18 : Coûts unitaires en cas d'accident.....	134
Tableau 19 : Calcul des coûts d'accident .....	134
Tableau 20 : Synthèse des coûts pour la méthode forfaitaire détaillée.....	136
Tableau 21 : Synthèse des garanties financières calculées pour l'ISDND.....	137

## Avant-propos

Le Syndicat Mixte de la Zone du Verdon (SMZV) exploitait jusqu'en 2016, une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) sur la commune de Ginasservis (83) au lieu-dit « Pied de la Chèvre ».

L'exploitation de l'ISDND a été suspendue le temps que ce projet soit instruit.

L'ISDND présente actuellement 3 casiers (casiers n°1 à 3 du site 1) qui ne sont actuellement plus exploités.

A ce jour, seul le casier 1 bénéficie d'une couverture définitive.

**La présente demande du Syndicat Mixte de la Zone du Verdon (SMZV) permettra de reprendre l'exploitation de l'ISDND, par la création du nouveau bloc de stockage nommé « Site 2 » constitué d'1 seul casier (casier 4) décomposé en 5 alvéoles (alvéoles n°1 à 5) dans l'emprise actuelle de l'ISDND de Ginasservis.**

La présente partie 1 correspond aux éléments demandés aux articles R.512-3 à R.512-5 et aux 7° et 8° de l'article R.512-6 du code de l'environnement.

# PIÈCE I : LETTRE DE DEMANDE



A Ginasservis, le 15 septembre 2015

**Objet : Demande d'Autorisation d'Exploiter d'une Installation Classée sur la commune de Ginasservis – création du « SITE 2 » sur l'ISDND**

Monsieur Le Préfet,

Je soussigné, Patrick SALMERI, de nationalité française, agissant en tant que Président du Syndicat Mixte de la Zone du Verdon (SMZV), dont l'identité est la suivante :

**Raison sociale :** Syndicat Mixte de la Zone du Verdon  
**Forme juridique** Autre Syndicat Mixte  
**Siège social :** Hôtel de Ville – B.P.3  
83560 Saint-Julien le Montagnier  
**Code APE :** 3821 Z (Traitement et élimination des déchets non dangereux)  
**N° SIRET :** 248 300 089 00013

sollicite par la présente l'autorisation d'aménager et d'exploiter une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux « Site 2 » sur le territoire de la commune de Ginasservis, au lieu-dit le « Pied de la Chèvre » ainsi que l'institution d'une servitude d'utilité publique.

Le site concerné par la présente se situe au sein de l'ISDND actuelle et située également sur le territoire de la commune de Ginasservis, au lieu-dit « Pied de la Chèvre ».

La demande d'autorisation porte sur une superficie d'un nouveau casier de stockage de l'ordre de 3,8 hectares.

Le projet comprend également des travaux sur les bassins et les pistes d'accès.

Les parcelles du site ICPE actuel, concernées par le projet sont les suivantes.

Section	N° de parcelle	Superficie de la parcelle	Superficie d'emprise du projet (m <sup>2</sup> )	Propriétaire
AD	54	35 180,00	12 280	SMZV
AM	97	94 960,00	39 370	SMZV
AM	150	27 043,00	2 670	SMZV
AM	151	4 290,00	0	SMZV
AM	152	4 868,00	0	SMZV
TOTAL			54 320 m <sup>2</sup>	

Les activités nécessaires à l'exploitation relèvent des rubriques suivantes de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

N° rubrique ICPE	Intitulé de la rubrique	Volume des activités	Classement <sup>1</sup>
2510-3	<b>Exploitation de carrières - Affouillements du sol</b>	Superficie d'affouillement > <b>1 000 m<sup>2</sup></b> et quantité de matériaux à extraire > <b>2 000 T</b>	A-3
2515-1	<b>1. Installations de broyage, concassage, criblage, ensachage, pulvérisation, nettoyage, tamisage, mélange de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes, autres que celles visées par d'autres rubriques et par la sous-rubrique 2515-2.</b> La puissance installée des installations, étant : a) Supérieure à 550 kW (A-2) b) Supérieure à 200 kW, mais inférieure ou égale à 550 kW (E) c) Supérieure à 40 kW, mais inférieure ou égale à 200 kW (D)	Unité de concassage criblage d'une puissance > <b>550 kW</b>	A-2
2517-2	<b>Station de transit de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes autres que ceux visés par d'autres rubriques.</b> La superficie de l'aire de transit étant : a) Supérieure à 30 000 m <sup>2</sup> (A-3) b) Supérieure à 10 000 m <sup>2</sup> , mais inférieure ou égale à 30 000 m <sup>2</sup> (E) c) Supérieure à 5 000 m <sup>2</sup> , mais inférieure ou égale à 10 000 m <sup>2</sup> (D)	Capacité de stockage maximale > <b>30 000 m<sup>2</sup></b>	A-3
<b>Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux</b>			
2760-2	<b>Installation de Stockage de déchets non dangereux à l'exclusion des Installations visées aux rubriques 2720 et celles relevant des dispositions de l'article L541-30.1 du code de l'environnement</b> 1. Installation de stockage de déchets dangereux (A – 2) 2. Installation de stockage de déchets non dangereux (A – 1) 3. Installations de stockage de déchets inertes (E) 4. Installations de stockage temporaire de déchets de mercure métallique (A-2)	ISDND de 27 000t/an (~74 T/j) pour une durée de vie de 19 ans	A-1
3540	<b>Installation de stockage de déchets</b> autre que celles mentionnées à la rubrique 2720 et celles relevant des dispositions de l'article L. 541-30-1 du code de l'environnement, recevant plus de 10 tonnes de déchets par jour ou d'une capacité totale supérieure à 25 000 tonnes	La capacité totale de stockage de déchets non dangereux est <b>supérieure à 25 000 tonnes.</b>	A-3

<sup>1</sup> A : Autorisation, E : Enregistrement, D : Déclaration, S : Servitude d'utilité publique, C : soumis au contrôle périodique prévu par l'article L.512-11 du code de l'environnement, NC : Non Classé

Suite à la transposition de la directive IED dans le droit français, notamment au niveau de la nomenclature des ICPE, le site est maintenant soumis à autorisation sous les rubriques ICPE suivantes :

- **n°3540** « Installations de stockage de déchets d'une capacité totale supérieure à 25 000 tonnes ».

L'ensemble des activités seront aménagées selon les meilleures techniques disponibles.

Vous trouverez ci-joint l'ensemble des renseignements et des documents requis par la réglementation.

Dans l'attente d'une suite favorable à ma demande, et restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'expression de ma plus haute considération.

Le Président du SMZV,  
M. SALMERI

Syndicat Mixte de la Zone du Verdon  
B.P. 3  
83500 ST JULIEN LE MONTAGNIER  
Tél. 04 98 05 20 10

Réf : CDMCSE150382 / RDMCSE00913-03	
SAHI / GRE / GRE	
17/04/2017	Page 11/144

# **PIÈCE II : PRESENTATION DU SYNDICAT MIXTE SMZV ET DU PROJET SUR LE SITE DE GINASSERVIS (83560)**

# 1. Présentation du Syndicat Mixte de la Zone du Verdon

## 1.1 Présentation générale

Le SIVOM de la Zone du Verdon a été créé en 1971 par M. Maurice JANETTI, dans le but d'unir les communes du secteur en vue de les développer et d'y maintenir une vie locale de qualité.

Un service intercommunal de collecte et de traitement des déchets ménagers a été mis en place en 1980, et l'ISDND de Ginasservis a été créée par la suite.

En 2003, le SIVOM se transforme en Syndicat Mixte de la Zone du Verdon à compétences optionnelles suite à la création de la Communauté de Communes Provence d'Argens en Verdon.

Ses missions sont les suivantes :

- collecte et traitement des déchets et assimilés par bacs ;
- collecte sélective par points d'apport volontaire ;
- gestion de 9 déchetteries intercommunale dont 8 sur le territoire communautaire ;
- exploitation du centre de stockage des déchets non dangereux de Ginasservis.

Actuellement, le Syndicat Mixte de la Zone du Verdon regroupe,

- la communauté de communes Provence Verdon (15 communes) : Artigues, Barjols, Brue-Auriac, Esparron de Pallières, Fox-Amphoux, Ginasservis, La Verdière, Montmeyan, Pontevès, Rians, St Julien le Montagnier, Seillons Sce d'Argens, St-Martin de Pallières, Tavernes, Varages ;
- la commune de Vinon sur Verdon : elle est représentée par ses délégués élus par la Communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon (principe de représentation / substitution).

Le périmètre d'intervention du SMZV est présenté sur la figure suivante.

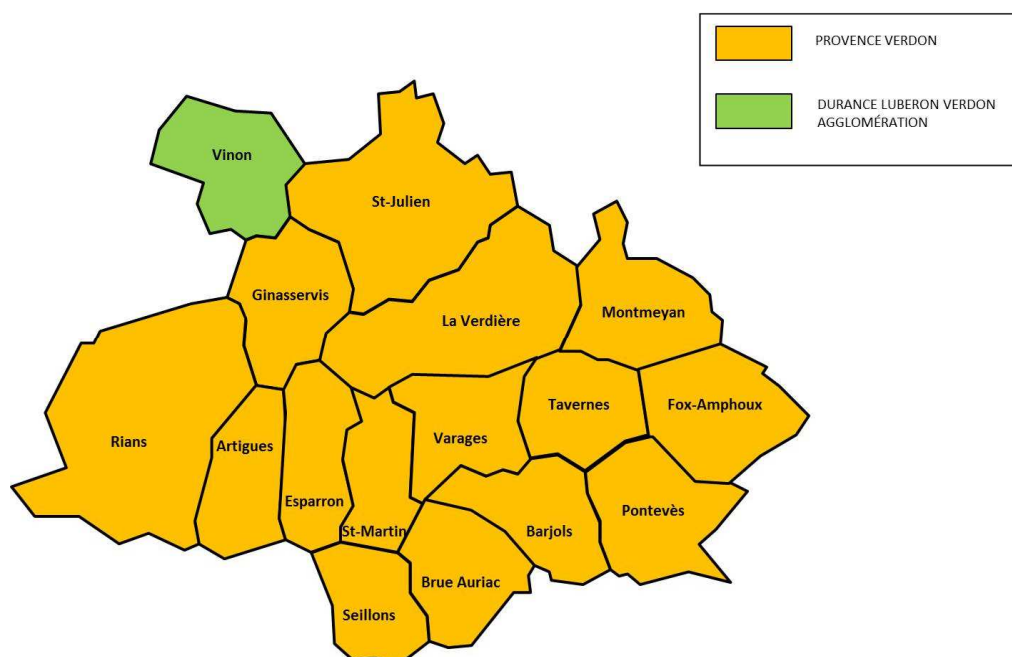


Figure 1 : Territoire du SMZV (Source : SMZV)

## 1.2 Structure de la société

Le personnel du SMZV est réparti de la façon suivante.

**Tableau 1 : Répartition du personnel du SMZV (Source : SMZV)**

Service concerné	Nombre de salariés
<b>Services administratifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 Directeur,</li> <li>• 1 adjoint au Directeur,</li> <li>• 1 secrétaire comptable,</li> <li>• 1 secrétaire administrative,</li> </ul>
<b>Service des déchetteries et de la collecte sélective</b> (sur le réseau des 9 déchetteries : <i>Barjols - Fox-Amphoux - Ginasservis - Rians - St Julien le Montagnier - St-Martin de Pallières - Seillons Sce d'Argens - La Verdière - Vinon sur Verdon</i> )	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 coordonnateur déchetteries et collecte sélective,</li> <li>• 11 gardiens de déchetteries,</li> <li>• 4 conducteurs poids-lourds pour la conduite des Polybennes.</li> </ul>
<b>Service de collecte et traitement des déchets ménagers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 responsable d'exploitation,</li> <li>• 11 conducteurs de bennes à ordures ménagères (BOM),</li> <li>• 2 conducteurs / ripeurs de mini bennes,</li> <li>• 10 ripeurs,</li> <li>• 1 mécanicien,</li> <li>• 1 chargé de compactage.</li> </ul>
<b>Mission Locale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 secrétaire responsable de l'antenne de Vinon sur Verdon.</li> </ul>
<b>SPANC</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 technicien à temps complet.</li> </ul>

Soit un nombre total de **48 agents en activité**.

L'organigramme du SMZV est présenté sur la figure suivante.

SYNDICAT MIXTE DE LA ZONE DU VERDON					
Président - P. SALMERI					
Direction Général des Services F. VEYRET T					
Service administratif	Collecte des déchets ménagers		Déchetteries	SPANC	Mission locale
	Responsable collecte J. BARLATIER T		L.BEAUDJEN PL T	CATANIA Michel T	E. GIL T Secrétaire de Mairie
	Collecte des déchets ménagers				
	CET / Atelier				
	Conducteurs	Ripeurs			
Comptabilité - Paye	Barjols (Tavernes, Ponteves, 1/2 Varages)		Mécanicien	Gardiens	
	A. BERTIN PL T	M. D'APUZZO PL T	P. MONCOQ SPL T		
C.COQUILLAT T Attachée Principal		N. DEBOISVILLIERS T		M. SANTONI T R. AYE T	
	Seillons (Brue, 1/2 Varages, Esparron, St Martin)		Conducteur compacteur	P. ESTIENNE T	
	S. HUART PL T	N. MERLLINO T	SABATINI W T	L. PIGAGLIO T W. MASSET T	
		L. COLLIGNON T		C. BURLE T Y. RIERA T	
Secrétariat	Rians (Ginasservis, Artigues)		Conducteur mini-benne		
	M. DAVIN SPL T	NEGRE T	G. CIMMA T A. AZAN T	M. KAINOU T 1/2 Dispo,Rians	
M.ROQUEMAURE T Adjoint administratif 2ème classe	LA VERDIERE (Montmeyan, Fox, 1/2 St-Julien)				
	G. GONCALVES PL T	R. SAPE T		Remplaçants	
		C. DEVITCH T		J. PEREZ T	
	Vinson-sur-Verdon (1/2 St-Julien)			A. CASTELAN T T. LAFFRA T	
	E. AMORI PL T	S.REINA T			
		D. ARMENGAUD PL T			
	Agents remplaçants ou polyvalents		Conducteurs polybenne		
	S. GIACOMONI PL T	P. GANDOLA PL T	C. CHAIX SPL T		
	J. MEI PL T	C. QUINSON T	J-L. GIMENO SPL T H. ROQUEMAURE SPL T		
			A. SILVETTI PL T T. CAPOLINO SPL T		
	Agents en maladie				
	L. BOULITEAU T	R. REYRE PL T		Total : 45 T	Mis à jour le :
	Autres agents (contractuels)		Autres agents (contractuels)	4 autres	01.01.2017
	J.SABATIER PL C		J.DUBOURG C		

Figure 2 : Organigramme du SMZV

L'exploitation de l'ISDND de Ginasservis est quant à elle assurée par une équipe de sept personnes :

- un président,
- un directeur,
- un responsable environnement,
- un responsable de site ou chargé d'exploitation,
- un agent chargé du compactage,
- un mécanicien chargé de l'entretien des engins,
- un agent chargé du nettoyage général du site (ramassage des envols...).

A noter que le temps de travail du mécanicien et de l'agent chargé du nettoyage ne correspond pas à un équivalent temps plein (ETP), dans la mesure où ils ne sont pas affectés à temps pleins sur ces tâches (le mécanicien intervient également sur la collecte, l'agent chargé du nettoyage est également polyvalent sur la collecte).

*N.B. : Le Syndicat embauche régulièrement des contractuels saisonniers pour remplacement congés et maladies.*

## 1.2.1 Management QSE

### 1.2.1.1 Certification environnementale

Le SMZV a obtenu le 26 juillet 2013 la certification ISO 14001 pour l'installation de stockage de déchets non dangereux sur le site de Ginasservis.

Cette certification a été renouvelée le 26 juillet 2016 puis interrompue le 26 juillet 2017 suite à l'AP du 23 novembre 2016.

Les objectifs poursuivis permettent au Syndicat :

- d'être toujours plus respectueux de l'Environnement en maîtrisant l'impact du site sur son milieu naturel ;
- de renforcer sa crédibilité vis-à-vis de ses partenaires financiers (Conseil Général, Conseil Régional, ADEME) et organismes de tutelle (DREAL, DDTM, Préfecture) ;
- d'appliquer un taux de TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) réduit sur ses tonnages enfouis, permettant de baisser le montant de la taxe versée annuellement à l'Etat.

Plus concrètement, les thèmes sur lesquels le Syndicat souhaite pérenniser ses engagements sont les suivants,

- être conforme aux exigences réglementaires et autres exigences,
- préserver la qualité des eaux et du sol par la prévention des pollutions,
- maîtriser et réduire les impacts environnementaux les plus importants et en particulier :
  - les envols de déchets,
  - la consommation de carburant (engins,...),
  - les émissions de poussière,
  - les nuisances liées aux voies de circulation (boues, suintements...),
  - les nuisances et risques liés aux incendies,
  - la gestion des déchets générés par l'activité du site (atelier et casier).

Les principaux objectifs de la **politique environnementale** du SMZV sont présentés dans la charte page suivante.

Réf : CDMCSE150382 / RDMCSE00913-03	
SAHI / GRE / GRE	
17/04/2017	Page 16/144



### **1.2.1.2 Sécurité**

Le Syndicat a souhaité sensibilisé ses fournisseurs sur le respect des consignes dans l'enceinte de l'ISDND.

Cette communication va de pair avec la mise en place de la certification ISO 14001, dont un des aspects est le respect des consignes (de sécurité ou autres).

L'ensemble des produits présents dans le garage-atelier est désormais sur rétention.

De l'absorbant est disponible en grande quantité pour pallier tout déversement accidentel.

### Figure 3 : Politique environnementale du SMZV

## POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

L'ISDND de Ginasservis et son garage atelier sont certifiés ISO 14001 depuis près de trois ans maintenant. Les efforts fournis par l'ensemble de ses effectifs et de ses collaborateurs, dans un objectif commun d'amélioration continue, ont contribué à cette réussite :

- Diminution de la consommation d'eau
- Diminution de la consommation de carburant
- Maîtrise de nos lixiviats
- Réduction du nombre de déchets interdits admis sur la zone de stockage
- Taux de 97% de conformité aux exigences réglementaires et autres exigences

En tant que Président du Syndicat Mixte de la Zone du Verdon, je m'engage à poursuivre cette politique en pérennisant nos engagements, en apportant à l'ensemble de nos partenaires (usagers, communes, employés...) des garanties sur nos actions et en maintenant ce processus permanent d'amélioration continue de nos performances environnementales.

Pour ce faire, notre Système de Management Environnemental (SME) se fonde sur les engagements suivants :

- Être conforme aux exigences réglementaires et autres exigences,
- Préserver la qualité des eaux et du sol par la prévention des pollutions,
- Maîtriser et réduire les impacts environnementaux les plus importants et en particulier :
  - Les envois de déchets,
  - Les goélands
  - La consommation de ressources naturelles (carburant, eau, électricité...),
  - Les nuisances liées aux voies de circulation (boves, suintements...),
  - Les nuisances et risques liés aux incendies,
  - La gestion des déchets générés par l'activité (atelier et casier)

Je m'engage à fournir les ressources nécessaires pour la mise en œuvre de cette politique et à rendre compte des résultats obtenus :

- En interne, par affichage et lors des réunions et des comptes rendu
- En externe, sur simple demande

Je désigne, sous le contrôle du directeur, M. Jérôme VERNE :

- Matthieu MIMRAN, adjoint du Directeur : Responsable Environnement,
- Thierry CAPOLINO, Responsable d'Exploitation : animateur Environnement

St Julien-le-Montagnier, le 09 mai 2016

Patrick SALMERI

Syndicat Mixte de la Zone du Verdon  
S.M.Z.V.  
83560-ST JULIEN LE MONTAGNIER  
Tel. 04 98 05 20 10

## 2. Fiche administrative du demandeur

<b>Nom du demandeur bénéficiaire :</b>	<b>Syndicat Mixte de la Zone du Verdon (SMZV)</b>
<b>Statut :</b>	Autre syndicat mixte
<b>Activité de la société :</b>	Collecte et traitement des déchets
<b>Numéro SIRET :</b>	248 300 089 00013
<b>Code APE :</b>	3821 Z (traitement et élimination des déchets non dangereux)
<b>Effectif total :</b>	48
<b>Effectif sur l'ISDND de Ginasservis :</b>	7
<b>Adresse du siège social :</b>	Hôtel de Ville - B.P. 3 83 560 SAINT JULIEN LE MONTAGNIER
<b>Téléphone :</b>	04 98 05 20 10
<b>Télécopie :</b>	04 98 80 05 74
<b>Représentant légal :</b>	Monsieur Patrick SALMERI Président du SMZV E-mail : <a href="mailto:president@smzv.fr">president@smzv.fr</a>
<b>Adresse du site concerné le DDAE :</b>	Lieu-dit « Pied de la Chèvre » 83 560 Ginasservis
<b>Personne en charge du présent DDAE :</b>	Monsieur Fabien VEYRET Directeur du SMZV Tél. : 04 98 05 20 11 – Mobile : 06 75 92 54 69 E-mail : <a href="mailto:directeur@smzv.fr">directeur@smzv.fr</a>

### 3. Présentation générale du projet

#### 3.1 Contexte général

L'exploitation du casier 1 a été autorisée par un arrêté préfectoral qui date du 26 juillet 1979.

L'exploitation des casiers 2 et 3 a été autorisée par l'arrêté préfectoral du 28 novembre 2008.

Actuellement, les casiers 1, 2 et 3 ne sont plus exploités.

Le casier 1 a fait l'objet d'une couverture finale en 2016, les casiers 2 et 3 ont quant à eux une couverture provisoire.

La présente demande d'autorisation permettra de prendre le relais à l'issue de l'exploitation de cette rehausse.

Ce DDAE concerne la création d'un nouveau site toujours dans l'emprise ICPE de l'ISDND.

Ce nouveau site, ci-après nommé « **site 2** », sera constitué d'un casier (Casier 4) décomposé en 5 alvéoles.

#### 3.2 Descriptif du projet

**Tableau 2 : Descriptif synthétique du projet**

<b>Nature de l'installation</b>	Installation de stockage de Déchets Non Dangereux
<b>Superficie ICPE (m<sup>2</sup>)</b>	138 741 m <sup>2</sup>
<b>Nombre de casier</b>	1 (Casier 4)
<b>Nombre d'alvéoles</b>	5
<b>Section cadastrale et n° de parcelles</b>	Section AD : parcelle n°54 Section AM : parcelle n°97 et 150, 151, 152
<b>Capacité de stockage du site 2</b>	506 520 T soit 562 800 m <sup>3</sup>